

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3434

23 décembre 2015

SOMMAIRE

ALLTEC Participations S.A.	164794	Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l.	164820
Artigny Invest S.A.	164819	Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l.	164820
Eurolex Management S.A.	164786	Herres Consult S.à r.l.	164820
Farei Services S.A.	164788	H.I.G. Luxembourg Holdings 76 S.à r.l.	164818
Fasco, SPF	164793	Holdinvest S.A.	164822
Faucon S.à r.l.	164793	Holux S.A.	164823
Faune Holding S.A.	164808	Home Building S.A.	164823
Fenestratus S.A.	164793	Hoparlux S.A.	164825
Fenestratus S.A.	164794	HT Immobilier S.A.	164825
FGP V S.à r.l.	164794	HT Immobilier S.A.	164825
Fidentia Luxembourg S.A.	164794	I.B.B. Baugesellschaft mbH	164825
Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l.	164791	Ideal Toitures	164831
Garfunkelux S.à r.l.	164800	Ideologis s.à r.l.	164831
Ge-Wen S.à r.l.	164809	Immo-Igloo S.à r.l.	164826
Giant Properties S.A.	164806	ImmoPro Sud S.à r.l.	164827
Gioconda S.A.	164808	Immo-Wege S.A.	164831
GLDOAN S.à r.l.	164809	Information Technology Services S.A.	164820
Global Spares S.A.	164808	Innisfree ISF S.à r.l.	164827
Global Telecom Organisation Holding S.A.	164809	International Fine Foods S.A.	164821
Global Wealth Management Group S.A.	164809	Invest Roc S.à r.l.	164821
GMPS Holding S.A.	164810	Ion Topco S.à r.l.	164831
Goelette S.A.	164809	IRAF Orchid	164810
Good State Capital Holding S.A.	164810	Jadedream & Cie S.C.A.	164794
Grand Garage Jean Muller	164810	LSREF3 Datona Holdings S.à r.l.	164828
Gravity Racing International	164811	Marley Tile S.A.	164824
Green Duchess, Co., S.à r.l.	164808	Propharma-Developpement S.à r.l.	164818
Gripinvest	164811	SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.	164832
GTS II Luxco S.à r.l.	164811	Theia Company S.A.	164800
GW Property	164819	Uplace	164832
H3O S.à r.l.	164825	Upsurge Holding S.A.	164806
H4D International S.A.	164826	Ushop	164832
Hania Investments S.à r.l.	164821	WSP Luxembourg 2 S.à r.l.	164788
HC Glasgow S.à r.l.	164821		
Hector S.A.	164821		
Heliovale S.à r.l.	164819		

Eurolex Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 40.722.

In the year two thousand and fifteen, on the 9th day of September,
Before Maître Anja HOLTZ, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Hansamercator Cyprus Ltd., a limited company organized and existing under the laws of Cyprus, with its registered office at 15 Dimitriou Karatasou, Anastasio, Building 6th Floor office/flat 601, CY-2024 Nicosia, Strovolos, Cyprus, registered under number 683785,

represented by Mrs Monique GOLDENBERG, with professional address in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Nicosia (Cyprus) on the 7th of September 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, declared that it currently holds all the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without nominal value each issued by "EUROLEX MANAGEMENT S.A.", a public limited company ("société anonyme"), with registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.722, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 June 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 502 on 3 November 1992 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on 24 April 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1151 dated 31 July 2002.

The appearing party, represented as above stated, being the sole shareholder of the Company, thereupon took the following resolutions based on the following agenda:

Agenda

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. Acknowledgement of the resignation of Mr Matthijs BOGERS as sole manager and managing director,
3. To appoint the liquidator.
4. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
5. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Matthijs BOGERS as sole manager and managing director, and gives him discharge for the accomplishment of his mandate up to the date hereof.

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint Utility Corporate Services S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.264 as liquidator.

Fourth resolution

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator, by the meeting. The sole shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The sole shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and they may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under his sole signature.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 900 euros.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf septembre,

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société Hansammercator Cyprus Ltd., une société de droit Chypriote, dont le siège social est établi au 15, Dimitriou Karatasou, Anastasio, 6^{ème} étage, appartement 601, CY-2024 NICOSIE, Strovolos, Chypre, inscrite au Registre des Sociétés de la république de Chypre sous le numéro 683785,

Ici représentée par Madame Monique GOLDENBERG, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie le 7 septembre 2015, laquelle procuration après avoir été signé «ne varietur» par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La société Hansammercator Cyprus Ltd., telle que représentée déclare qu'elle est l'unique actionnaire détenant les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale de la société "EUROLEX MANAGEMENT S.A." une société anonyme dont le siège social se situe au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B40.722, constituée le 16 juin 1992 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 502 du 3 novembre 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois au terme d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1151 du 31 juillet 2002.

L'actionnaire unique, tel que représenté, a pris les résolutions qui suivent, basée sur le présent ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Démission de Monsieur Matthijs BOGERS de son poste d'administrateur et administrateur-délégué;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur;
5. Divers.

Première résolution

L'actionnaire unique décide de dissoudre la société "EUROLEX MANAGEMENT S.A." et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Matthijs BOGERS de son poste d'administrateur et administrateur-délégué de la société, et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que liquidateur la société à responsabilité limitée dénommée "Utility Corporate Services S.à r.l.", dont le siège social se situe au 11-13, Boulevard, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), au capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B105.264.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'associé unique a décidé d'autoriser dès à présent le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise.

L'associé unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2015 - EAC/2015/21019 - Reçu douze euros = 12 €. -

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2015.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2015174373/118.

(150193788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Farei Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 46.627.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174401/9.

(150193320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

WSP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.489.125,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.017.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

“WSP GROUP CONSULTING Inc.”, a company existing and formed under the laws of Canada, having its registered office at 1600 boulevard René Lévesque West, 16th Floor, Montréal, Québec, H3H 1P9, Canada, register with the trade and companies register of Canada under number 8697361 (hereinafter referred to as the “Sole Member”);

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on October 15, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

WSP GROUP CONSULTING Inc. is the sole member of WSP Luxembourg 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 191.017 (the “Company”). The Company has been incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 1st October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3456 on 19 November 2014, amended lastly by a deed enacted by the undersigned notary, on 31st October 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3767 on 8 December 2014.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 400,000.- (four hundred thousand United States Dollars), through a contribution in cash in the same amount, so as to bring it from its present amount of USD 32,089,125.- (thirty-two million eighty-nine thousand one hundred twenty-five United States Dollars) represented by 32,089,125.- (thirty-two million eighty-nine thousand one hundred twenty-five) corporate units with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, to USD 32,489,125.- (thirty-two million four hundred eighty-nine thousand one hundred twenty-five United States Dollars) represented by 32,489,125.- (thirty-two million four hundred eighty-nine thousand one hundred twenty-five) corporate units with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each,

by the issuance of 400,000.- (four hundred thousand) new corporate units having the same rights and obligations as the existing corporate units as set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Member resolves to approve and record the subscription and the payment as set out below.

Subscription and payment

The Sole Member, represented as here above stated, declares:

- (i) to subscribe to the 400,000.- (four hundred thousand) newly issued corporate units, having each a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
- (ii) to make full payment of these new corporate units by a contribution in cash in the same amount (the “Contribution”); and
- (iii) to allocate the full amount of the Contribution to the corporate capital of the Company.

Evidence of the contribution

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who has been provided with a blocking certificate issued by HSBC Bank Plc, Luxembourg Branch attesting that the amount of the Contribution has been made available to the Company by the Sole Member.

Third resolution

As consequence of the increase of corporate capital here above described, the Sole Member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at USD 32,489,125.- (thirty-two million four hundred eighty-nine thousand one hundred twenty-five United States Dollars) represented by 32,489,125 (thirty-two million four hundred eighty-nine thousand one hundred twenty-five) corporate units of a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.”

Fourth resolution

The Sole Member resolves to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euros).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille quinze, le seizième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

A COMPARU:

«WSP GROUP CONSULTING Inc.», une société constituée et établie selon les lois du Canada, dont le siège social est situé au 1600 boulevard René Lévesque West, 16^{ème} étage, Montréal, Québec, H3H 1P9, Canada, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Canada sous le numéro 8697361 (ci-après l'«Associé unique»),

ici dûment représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 octobre 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

WSP GROUP CONSULTING Inc. est l'associé unique de la société WSP Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.017 (la «Société»). La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3456 en date du 19 novembre 2014. Les statuts de la

Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné, le 31 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3767 en date du 8 décembre 2014.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 400.000 USD (quatre cent mille dollars américains), moyennant un apport en numéraire du même montant, afin de le porter de son montant de 32.089.125 USD (trente-deux millions quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq dollars américains) représenté par 32.089.125 (trente-deux millions quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune, à 32.489.125 USD (trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq dollars américains) représenté par 32.489.125 (trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) chacune, par l'émission de 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales conférant les mêmes droits et portant les mêmes obligations que les parts sociales existantes tels que prévus par les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'approuver et de prendre acte de la souscription et du paiement décrit ci-après.

Souscription et paiement

L'Associé unique, représenté tel qu'indiqué ci-avant, déclare:

- (i) souscrire aux 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'1 USD (un dollar américain) chacune;
- (ii) de procéder à la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales moyennant un apport en numéraire du même montant (l'«Apport»); et
- (iii) d'affecter la totalité du montant de l'Apport au capital social de la Société.

Preuve de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, lequel s'est vu remettre un certificat de blocage par HSBC Bank Plc, Luxembourg Branch attestant qu'une somme égale à l'Apport a été mise à la disposition de la Société par l'Associé unique.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 32.489.125 USD (trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq dollars) représenté par 32.489.125 (trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement et sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à accomplir toutes actions nécessaires ou utiles à l'application des présentes résolutions.

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 octobre 2015. 2LAC/2015/23510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174847/137.

(150193322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.062.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 138.062, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 18, 2008, published in the Luxembourg Memorial C number 1197 on May 17, 2008 and whose Articles of Incorporation have never been modified.

There appeared:

1.- LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 136.658 ("Shareholder 1"),

and

2.- Flodrive Holdings Limited, a private limited liability company, with registered office at 61, Chandos Place, GB-WC2N 4HG London, United Kingdom, registered with the Companies House of the United Kingdom under the number 2685691 ("Shareholder 2"),

all represented by Mrs Fanny HIM, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- all the 15,000 (fifteen thousand) shares are present or represented at this Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III.- The Shareholders passed the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.062, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1197 du 17 mai 2008 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

1.- LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.658 (l'Associé 1),

2.- Flodrive Holdings Limited, une "private limited liability company", avec siège social au 61, Chandos Place, GB-WC2N 4HG Londres, Royaume-Uni enregistrée auprès du Registre Companies House du Royaume-Uni sous le numéro 2685691 (l'Associé 2),

toutes deux représentées par Madame Fanny HIM, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varient par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les 15,000 (quinze mille) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

III.- Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

Les Associés décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précitée, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Associés décident en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

Les Associés décident également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. HIM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24087. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015174396/121.

(150193855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Fasco, SPF, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 189.115.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 septembre 2015 à Luxembourg Ville

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER pour l'exercice de ses fonctions de gérant de classe A de la Société.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, et ce jusqu'à une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015174402/18.

(150193512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Faucon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174403/9.

(150193530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Fenestratus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174404/10.

(150193429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Fenstratus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.100.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 11 mai 2015 à 10.00 heures.

Le conseil décide à l'unanimité:

- d'élire Monsieur Kris GOORTS en tant que président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2019;

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015174405/11.

(150193633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

FGP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174406/10.

(150193854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Jadedream & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 168.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015174493/14.

(150193303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Fidentia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 123.082.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174407/10.

(150193049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 7.694.

Dépôt rectificatif de l'acte déposé le 23/10/2015 avec la référence L15019490

L'an deux mille quinze le cinq octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ALLTEC PARTICIPATIONS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.694, constituée suivant acte notarié en date du 9 septembre 1967, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 octobre 1967, numéro 146 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2010 numéro 1188.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter VERMEULEN, directeur juridique, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Clément VILLAUME, juriste, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alice BODART, employée, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Abandon de la langue allemande et choix du français pour la rédaction des statuts.
2. Changement de la dénomination sociale
3. Transfert du lieu du siège social
4. Changement de l'objet social
5. Refonte des statuts
6. Divers

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner la langue allemande au profit de la langue française pour l'établissement des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en "FOYER IMMO S.A." (en abrégé "FOYER IMMO").

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui sera désormais le suivant:

«La société a pour objet toutes opérations immobilières, y compris la mise en location, la vente et l'achat immobilier.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres qui se rattachent à cet objet social ou qui le favorisent. Elle peut prendre tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises de nature à favoriser les opérations sociales, notamment par la création de sociétés spéciales, apports, fusions, souscriptions ou achats d'actions, d'obligations ou autres titres, achats de droits sociaux, ou encore par tous traités d'union ou autres conventions quelconques.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Cinquième résolution

Afin de refléter entre autres les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} - Formation et objet de la société - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe entre les propriétaires des actions émises en vertu de l'article 5 ci-après, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois, ci-après dénommée "la société", qui sera régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

La société adopte la dénomination "FOYER IMMO S.A." (en abrégé "FOYER IMMO").

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations immobilières, y compris la mise en location, la vente et l'achat immobilier.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres qui se rattachent à cet objet social ou qui le favorisent. Elle peut prendre tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises de nature à favoriser les opérations sociales, notamment par la création de sociétés spéciales, apports, fusions, souscriptions ou achats d'actions, d'obligations ou autres titres, achats de droits sociaux, ou encore par tous traités d'union ou autres conventions quelconques.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Le siège social est établi à Leudelange.

La société peut, par décision du conseil d'administration, établir des sièges administratifs, succursales, agences et bureaux dans le Grand-Duché et à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Titre II - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est de HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS et TRENTE-QUATRE CENTS (823.176,34.-EUR) représenté par VINGT SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT (27.988) actions sans désignation de valeur nominale

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. En cas d'augmentation du capital, les actions à souscrire en numéraire seront offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission, au prorata du nombre des actions appartenant à chacun d'eux; le droit de préférence s'exercera dans le délai et aux conditions fixés par le conseil d'administration.

Le droit de préférence ne pourra être supprimé ou limité que dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Aucune action nouvelle ne pourra être émise au-dessous du pair.

Art. 7. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions déterminées par la loi.

Art. 8. Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 9. Il est tenu au siège social un registre d'actions nominatives. La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ce registre. La cession d'actions nominatives s'opère soit par une déclaration de transfert et d'acceptation de transfert inscrites sur ledit registre, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir, soit d'après les règles du droit civil sur le transfert des créances, soit par tout autre mode autorisé par la loi.

La société peut exiger que la signature et la capacité des parties soient certifiées par un officier public.

Dans tous les cas, il n'y a lieu de la part de la société à aucune garantie de l'individualité et de la capacité des parties.

Art. 10. Chaque action donne droit dans la propriété du fonds social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les droits et obligations attachés à une action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les titulaires, les cessionnaires intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant de l'action.

Les dividendes sont valablement payés au propriétaire inscrit sur le registre des actions nominatives.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit au profit de la caisse sociale.

Art. 11. Les actions sont indivisibles, et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Tous les copropriétaires indivis d'une action ou tous les ayants droit à n'importe quel titre, même usufruitiers et nuspropriétaires, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous aucun prétexte provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation; ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires et aux délibérations de l'assemblée générale.

Art. 12. La société peut, en tout temps, par décision du conseil d'administration, créer et émettre des obligations hypothécaires ou autres. Le conseil d'administration détermine le type, les conditions d'émission, le taux d'intérêt, le mode et l'époque du remboursement des obligations.

Titre III - Administration de la société

Art. 13. La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat. La durée du mandat ne pourra excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 14. En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par décès, démission ou toute autre cause, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement au(x) remplacement(s) par décision prise à la majorité des voix. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et le ou les administrateur(s) nommé(s) dans ces conditions achève(nt) le mandat de celui qu'il(s) remplace(nt).

La non-ratification par l'assemblée ne vicie pas les résolutions prises dans l'intervalle, et les actes accomplis par cet ou ces administrateur(s) pendant la gestion provisoire n'en restent pas moins valables.

Dans le cas où le nombre d'administrateurs serait descendu au-dessous de trois, le(s) administrateur(s) restant(s) sont tenus de pourvoir au remplacement de la (des) place(s) d'administrateur vacante(s) pour porter le nombre d'administrateurs au minimum prévu par l'article 13, alinéa premier, jusqu'à la prochaine assemblée.

Art. 15. Le conseil choisit parmi ses membres un président qui préside le conseil.

Un secrétaire peut être désigné même en dehors du conseil.

Le conseil peut, s'il le juge utile, nommer un ou deux vice-présidents.

En cas d'absence du président et du ou des vice-président(s), le conseil désigne celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de président.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du président ou de deux autres membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Pour la validité des délibérations, la présence de la majorité des membres en fonction est nécessaire. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo-conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles des administrateurs qui n'ont pas pris part au vote ou qui se sont abstenus. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Toutefois, lorsque le conseil est composé de trois membres et que deux administrateurs seulement assistent à une séance, les décisions devront être prises à l'unanimité.

Dans les cas où, en vertu de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur le régime des sociétés commerciales, un ou plusieurs administrateurs devront s'abstenir de délibérer, les résolutions seront prises à la majorité des voix exprimées des autres membres du conseil, sauf le cas de l'alinéa précédent.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 17. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux qui sont conservés au siège social et signés par tous les administrateurs ayant pris part à la séance.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le président du conseil d'administration, ou le vice-président, ou l'administrateur délégué, ou enfin par deux administrateurs.

Art. 18. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour tous actes d'administration et de disposition relatifs à la réalisation de l'objet social de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par les statuts ou par la loi, est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs de ses membres ou à des mandataires, administrateurs ou non.

Le conseil peut autoriser ses délégués, administrateurs ou autres à consentir toutes substitutions de pouvoirs relatives à la gestion journalière et à la représentation en ce qui concerne cette gestion.

Le conseil d'administration peut mettre en place des comités chargés d'assister les administrateurs de la société dans la gestion de celle-ci et de préparer et/ou de mettre en oeuvre les décisions du conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine les attributions, arrête la composition et règle le fonctionnement de ces comités.

Art. 19. La société est engagée pour les actes de la gestion journalière par la seule signature soit d'un administrateur, soit d'un directeur de la société ou d'un de leurs délégués.

Pour les actes autres que ceux de la gestion journalière, la société n'est engagée valablement que par la signature conjointe soit de deux administrateurs, soit d'un administrateur et d'un directeur ou du délégué de ce dernier.

Les mainlevées d'hypothèques, de privilèges, de droits de résolution et de saisies, avant ou après paiement, sont valablement signées au nom de la société par un administrateur.

Art. 20. Pour la représentation de la société à l'étranger, tous pouvoirs sont donnés aux directeurs de la société responsables vis-à-vis du Gouvernement de ces pays, pour autant que la loi étrangère pourrait l'exiger.

Art. 21. Conformément aux articles 58 et 59 de la loi du 10 août 1915 sur le régime des sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire; ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

Art. 22. Les affaires traitées par la société avec des administrateurs ou des sociétés ou établissements dans lesquels des administrateurs sont intéressés doivent être ratifiées par l'assemblée générale.

Art. 23. Les membres du conseil d'administration peuvent recevoir, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour, des jetons de présence, une indemnité annuelle fixe et/ou des tantièmes à déterminer par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Le contrôle des documents comptables annuels de la société est confié à un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables. La détermination de leurs émoluments sera faite par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 25. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations, prises conformément aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Chaque année il est tenu une assemblée générale le deuxième mercredi du mois de mars à 14h00. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, chaque fois qu'il y a lieu.

Les réunions ont lieu au siège social, à moins que la lettre de convocation n'indique un autre endroit.

Art. 26. Les convocations pour toute assemblée générale mentionnent l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée générale et sont faites selon les modalités de forme et de délai prévues par la loi.

Art. 27. Pour pouvoir être admis aux assemblées générales, les propriétaires d'actions sont tenus de faire connaître au conseil d'administration au moins cinq jours à l'avance leur intention d'assister à l'assemblée.

Art. 28. Tout actionnaire pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un actionnaire ayant lui-même le droit de vote et ayant communiqué son pouvoir au conseil d'administration au plus tard cinq jours avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée.

Les actionnaires incapables seront représentés par leurs mandataires légaux ou organes reconnus. Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et débiteurs gagistes devront respectivement se faire représenter par une seule et même personne.

Art. 29. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 30. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets à l'ordre du jour.

Art. 31. Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale annuelle, tout actionnaire peut prendre au siège social communication de l'inventaire et de la liste des actionnaires.

Art. 32. L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

Il n'y est porté que des propositions émanant du conseil d'administration ou qui ont été communiquées par lettre recommandée au siège social de la société cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, avec la signature de l'actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social souscrit.

Le conseil d'administration est tenu en toutes circonstances de convoquer une assemblée générale dans le délai d'un mois, lorsque la demande écrite lui en sera faite par l'actionnaire ou un groupe d'actionnaires représentant au moins le dixième du capital social. Cette demande devra indiquer l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 33. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou le vice-président, ou en leur absence par un administrateur désigné par le conseil.

Le président de l'assemblée générale désigne le secrétaire et l'assemblée désigne un ou plusieurs scrutateurs qui forment avec lui le bureau.

Art. 34. L'assemblée générale annuelle des actionnaires délibère et statue souverainement sur les intérêts de la société et nomme les administrateurs.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires entend le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice écoulé.

Elle délibère sur les comptes annuels et, s'il y a lieu, les approuve. Elle décide du bénéfice net selon les dispositions de l'article quarante des présents statuts.

Elle se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs.

Art. 35. L'assemblée générale extraordinaire peut, en se conformant aux dispositions légales en vigueur au moment de sa réunion, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Art. 36. Les délibérations de l'assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs des délibérations de l'assemblée générale sont signés et certifiés conformes à l'original par le président du conseil d'administration, ou par un vice-président, ou par l'administrateur délégué, ou enfin par deux administrateurs. Dans les cas où les délibérations ont été constatées par acte notarié, les copies ou extraits sont délivrés par le notaire dépositaire de la minute de l'acte.

Après la dissolution de la société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont certifiés par les liquidateurs ou l'un d'eux.

Art. 37. Les assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires sont composées et délibèrent conformément aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Titre V - Etats de situation - Inventaire - Bénéfices - Fonds de réserve

Art. 38. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 39. À la fin de chaque exercice social, le conseil d'administration dresse l'inventaire des avoirs et des engagements de la société et établit les comptes annuels, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Art. 40. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de tous frais généraux, charges, allocations et gratifications en faveur du personnel, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

À l'exception de la part du bénéfice affectée au fonds de réserve légale, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe la part des bénéfices nets à affecter au paiement du dividende et des tantièmes, à des amortissements extraordinaires, à des réserves spéciales ou à un report à nouveau.

Le conseil est autorisé à verser des dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 41. La société peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

Art. 42. En cas de dissolution de la société, pour quelque motif que ce soit, l'assemblée générale règle sur la proposition du conseil d'administration le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale, faire l'apport à une autre société ou la cession à toute autre personne des biens, droits et obligations de la société dissoute et ce moyennant tels prix, avantages ou rémunérations que les liquidateurs aviseront, le tout sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

L'assemblée générale régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société, elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus aux liquidateurs.

Pour le cas où les actions ne seraient pas toutes libérées dans une proportion égale, les liquidateurs sont tenus de rétablir l'équilibre en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité soit par des appels de fonds complémentaires à charge des titres insuffisamment libérés, soit par des remboursements préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Après le règlement du passif et des charges de la société, l'excédent d'actif restant après ces opérations, lequel représente le produit capitalisé des bénéfices sociaux, sera partagé entre toutes les actions.

L'assemblée générale fixera souverainement tout élément actif mis en répartition et ne consistant pas en numéraire, et tout ayant droit devra accepter l'actif distribué pour le montant ainsi déterminé.

Art. 43. Tant qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts, les dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives trouveront leur application.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VERMEULEN, C. VILLAUME, A. BODART et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 8 octobre 2015. 1LAC/2015/32131. Reçu soixante-quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174413/291.

(150193595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Theia Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 139.922.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 octobre 2015 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'Assemblée décide de renouveler les mandats de

Monsieur Thomas Emmanuel VERDIN, ingénieur, demeurant 27, rue de Maubeuge F-75009 Paris, Monsieur Etienne VERDIN, chef de service, demeurant 5, av. des Coquelicots B-1410 Waterloo, Madame Marguerite VERDIN-DEVRIENDT, professeur en retraite, demeurant 5, av. des Coquelicots B-1410 Waterloo

Le mandat de Monsieur Thomas Emmanuel VERDIN au poste d'administrateur délégué est renouvelé et le mandat du commissaire aux comptes COMPTABILUX S.A. est renouvelé.

Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société du 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015175456/23.

(150193961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Garfunkelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.769.

—
In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of October,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the

Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178072, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

All of them here duly represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of six (6) powers of attorney.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as state above, have required the officiating notary to draw up as follows:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Garfunkelux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred sixty-one million Euros (EUR 261,000,000.-), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196769 (the "Company"), incorporated on 6 May 2015 pursuant to a deed of Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 13 July 2015, number 1721, page 82573, whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the officiating notary dated 26 June 2015, published in the Mémorial on 3 September 2015, number 2369, page 113674.

II. Resolutions have to be passed in relation to the following agenda:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) so as to raise it from its amount of two hundred sixty-one million Euros (EUR 261,000,000.-) to two hundred sixty-one million one hundred thousand Euros (EUR 261,100,000.-) by the issue of one million (1,000,000) class ordinary shares, one million (1,000,000) class A1 shares, one million (1,000,000) class A2 shares, one million (1,000,000) class A3 shares, one million (1,000,000) class A4 shares, one million (1,000,000) class A5 shares, one million (1,000,000) class A6 shares, one million (1,000,000) class A7 shares, one million (1,000,000) class A8 shares and one million (1,000,000) class A9 shares, together with a share premium in a total amount of forty-nine thousand seventy-four Euros and thirty-seven cents (EUR 49,074.37), paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the capital.

The Shareholders, represented as stated here above, hereby pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) so as to raise it from its amount of two hundred sixty-one million Euros (EUR 261,000,000.-) to two hundred sixty-one million one hundred thousand Euros (EUR 261,100,000.-) by the creation and issue of one million (1,000,000) ordinary shares, one million (1,000,000) class A1 shares, one million (1,000,000) class A2 shares, one million (1,000,000) class A3 shares, one million (1,000,000) class A4 shares, one million (1,000,000) class A5 shares, one million (1,000,000) class A6 shares, one million (1,000,000) class A7 shares, one million (1,000,000) class A8 shares and one million (1,000,000) class A9 shares, together with a share premium of a total amount of forty-nine thousand seventy-four Euros and thirty-seven cents (EUR 49,074.37), paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid up as follow:

1. P5 Sub L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to one hundred seventy thousand eight hundred and nine (170,809) ordinary shares, one hundred seventy thousand eight hundred and eight (170,808) class A1 shares, ten one hundred seventy thousand eight hundred and eight (170,808) class A2 shares, one hundred seventy thousand eight hundred and eight (170,808) class A3 shares, one hundred seventy thousand eight hundred and eight (170,808) class A4 shares, one hundred seventy thousand eight hundred and eight (170,808) class A5 shares, one hundred seventy thousand eight hundred and nine (170,809) class A6 shares, one hundred seventy thousand eight hundred and nine (170,809) class A7 shares, one hundred seventy thousand eight hundred and eight (170,808) class A8 shares and one hundred seventy thousand eight hundred and

eight (170,808) class A9 shares, issued with a share premium of eight thousand three hundred eighty-two Euros and thirty-two cents (EUR 8,382.32), and to fully pay them up through a contribution in cash.

2. Permira V L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) ordinary shares, seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A1 shares, seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A2 shares, seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A3 shares, seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A4 shares, seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A5 shares, seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A6 shares, seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A7 shares, seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A8 shares and seven hundred eighty thousand six hundred and sixteen (780,616) class A9 shares, issued with a share premium of thirty-eight thousand three hundred and eight Euros and twenty-two cents (EUR 38,308.22), and to fully pay them up through a contribution in cash.

3. P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to twelve thousand two hundred and forty-seven (12,247) ordinary shares, twelve thousand two hundred and forty-seven (12,247) class A1 shares, twelve thousand two hundred and forty-seven (12,247) class A2 shares, twelve thousand two hundred and forty-eight (12,248) class A3 shares, twelve thousand two hundred and forty-seven (12,247) class A4 shares, twelve thousand two hundred and forty-seven (12,247) class A5 shares, twelve thousand two hundred and forty-seven (12,247) class A6 shares, twelve thousand two hundred and forty-seven (12,247) class A7 shares, twelve thousand two hundred and forty-seven (12,247) class A8 shares and twelve thousand two hundred and forty-eight (12,248) class A9 shares, issued with a share premium of six hundred one Euro and one cent (EUR 601.01), and to fully pay them up through a contribution in cash.

4. Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to twenty-nine thousand three hundred and seventy-nine (29,379) ordinary shares, twenty-nine thousand three hundred and seventy-nine (29,379) class A1 shares, twenty-nine thousand three hundred and eighty (29,380) class A2 shares, twenty-nine thousand three hundred and seventy-nine (29,379) class A3 shares, twenty-nine thousand three hundred and seventy-nine (29,379) class A4 shares, twenty-nine thousand three hundred and seventy-nine (29,379) class A5 shares, twenty-nine thousand three hundred and seventy-nine (29,379) class A6 shares, twenty-nine thousand three hundred and seventy-nine (29,379) class A7 shares, twenty-nine thousand three hundred and eighty (29,380) class A8 shares and twenty-nine thousand three hundred and seventy-nine (29,379) class A9 shares, issued with a share premium of one thousand four hundred forty-one Euros and seventy-six cents (EUR 1,441.76), and to fully pay them up through a contribution in cash.

5. P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) ordinary shares, one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) class A1 shares, one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) class A2 shares, one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) class A3 shares, one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) class A4 shares, one thousand seven hundred and ninety-four (1,794) class A5 shares, one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) class A6 shares, one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) class A7 shares, one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) class A8 shares and one thousand seven hundred and ninety-three (1,793) class A9 shares, issued with a share premium of eighty-eight Euros and one cent (EUR 88.01), and to fully pay them up through a contribution in cash.

6. Permira V.I.A.S.L.P., aforementioned, declares to subscribe to five thousand one hundred and fifty-six (5,156) ordinary shares, five thousand one hundred and fifty-six (5,156) class A1 shares, five thousand one hundred and fifty-six (5,156) class A2 shares, five thousand one hundred and fifty-six (5,156) class A3 shares, five thousand one hundred and fifty-seven (5,157) class A4 shares, five thousand one hundred and fifty-six (5,156) class A5 shares, five thousand one hundred and fifty-six (5,156) class A6 shares, five thousand one hundred and fifty-six (5,156) class A7 shares, five thousand one hundred and fifty-six (5,156) class A8 shares and five thousand one hundred and fifty-six (5,156) class A9 shares, issued with a share premium of two hundred fifty-three Euros and five cents (EUR 253.05), and to fully pay them up through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to one hundred forty-nine thousand seventy-four Euros and thirty-seven cents (EUR 149,074.37) is allocated as follows: one hundred thousand Euros (EUR 100,000) to the share capital of the Company and forty-nine thousand seventy-four Euros and thirty-seven cents (EUR 49,074.37) to the share premium account of the Company.

The blocking certificate shows that the amount of one hundred forty-nine thousand seventy-four Euros and thirty-seven cents (EUR 149,074.37) is on the bank account of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increase, which shall from now on read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two hundred sixty-one million one hundred thousand Euros (EUR 261,100,000.-) divided between:

- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares"),

- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A3 shares (the "Class A3 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A4 shares (the "Class A4 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A5 shares (the "Class A5 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A6 shares (the "Class A6 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A7 shares (the "Class A7 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A8 shares (the "Class A8 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A9 shares (the "Class A9 Shares"),

with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up (all class A1 to class A9 shares are referred as the "A Shares"). Ordinary Shares and A Shares are referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois d'octobre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

2. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178072, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

6. Permira V I.A.S L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

Toutes ici dûment représentées par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six (6) procurations.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Garfunkelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de deux cent soixante et un millions d'euros (261.000.000,- EUR), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196769 (la "Société"), constituée le 6 mai 2015 suivant un acte de Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 13 juillet 2015, numéro 1721, page

82573 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2015, publié au Mémorial le 3 septembre 2015, numéro 2369, page 113674.

II. Des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille Euros (100.000,- EUR) afin de le porter son montant actuel de deux cent soixante et un millions d'Euros (261.000.000,- EUR) à deux cent soixante et un millions cent mille Euros (261.100.000,- EUR) par l'émission de un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales ordinaires, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A1, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A2, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A3, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A4, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A5, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A6, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A7, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A8 et un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A9, avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-neuf mille soixante-quatorze Euros et trente-sept centimes d'Euro (49.074,37 EUR), libérés par apport en numéraire.

Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille Euros (100.000,- EUR) afin de le porter son montant actuel de deux cent soixante et un millions d'Euros (261.000.000,- EUR) à deux cent soixante et un millions cent mille Euros (261.100.000,- EUR) par la création et l'émission de un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales ordinaires, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A1, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A2, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A3, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A4, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A5, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A6, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A7, un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A8 et un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie A9 (les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-neuf mille soixante-quatorze Euros et trente-sept centimes d'Euro (49.074,37 EUR), libérés par apport en numéraire.

Souscription et Libération

1. P5 Sub L.P.1, susmentionnée, déclare souscrire à cent soixante-dix mille huit cent neuf (170.809) nouvelles parts sociales ordinaires, cent soixante-dix mille huit cent huit (170.808) nouvelles parts sociales de catégorie A1, cent soixante-dix mille huit cent huit (170.808) nouvelles parts sociales de catégorie A2, cent soixante-dix mille huit cent huit (170.808) nouvelles parts sociales de catégorie A3, cent soixante-dix mille huit cent huit (170.808) nouvelles parts sociales de catégorie A4, cent soixante-dix mille huit cent huit (170.808) nouvelles parts sociales de catégorie A5, cent soixante-dix mille huit cent neuf (170.809) nouvelles parts sociales de catégorie A6, cent soixante-dix mille huit cent neuf (170.809) nouvelles parts sociales de catégorie A7, cent soixante-dix mille huit cent huit (170.808) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et cent soixante-dix mille huit cent huit (170.808) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de huit mille trois cent quatre-vingt-deux Euros et trente-deux centimes d'Euro (8.382,32 EUR), et les libérer par un apport en numéraire.

2. Permira V L.P.2, susmentionnée, déclare souscrire à sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales ordinaires, sept cent quatre-vingt mille six cent dix-sept (780.617) nouvelles parts sociales de catégorie A1, sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales de catégorie A2, sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales de catégorie A3, sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales de catégorie A4, sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales de catégorie A5, sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales de catégorie A6, sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales de catégorie A7, sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et sept cent quatre-vingt mille six cent seize (780.616) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de trente-huit mille trois cent huit Euros et vingt-deux centimes d'Euro (38.308,22 EUR), et les libérer par un apport en numéraire.

3. P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, déclare souscrire à douze mille deux cent quarante-sept (12.247) nouvelles parts sociales ordinaires, douze mille deux cent quarante-sept (12.247) nouvelles parts sociales de catégorie A1, douze mille deux cent quarante-sept (12.247) nouvelles parts sociales de catégorie A2, douze mille deux cent quarante-huit (12.248) nouvelles parts sociales de catégorie A3, douze mille deux cent quarante-sept (12.247) nouvelles parts sociales de catégorie A4, douze mille deux cent quarante-sept (12.247) nouvelles parts sociales de catégorie A5, douze mille deux cent quarante-sept (12.247) nouvelles parts sociales de catégorie A6, douze mille deux cent quarante-sept (12.247) nouvelles parts sociales de catégorie A7, douze mille deux cent quarante-sept (12.247) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et douze mille deux cent quarante-huit (12.248) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de six cent un Euros et un centime d'Euro (601,01 EUR), et les libérer par un apport en numéraire.

4. Permira Investments Limited, susmentionnée, déclare souscrire à vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (29.379) nouvelles parts sociales ordinaires, vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (29.379) nouvelles parts sociales de catégorie A1, vingt-neuf mille trois cent quatre-vingts (29.380) nouvelles parts sociales de catégorie A2, vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (29.379) nouvelles parts sociales de catégorie A3, vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (29.379) nouvelles parts sociales de catégorie A4, vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (29.379) nouvelles parts sociales de catégorie A5, vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (29.379) nouvelles parts sociales de catégorie A6, vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (29.379) nouvelles parts sociales de catégorie A7, vingt-neuf mille trois cent quatre-vingts (29.380) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et vingt-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (29.379) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de mille quatre cent quarante et un Euros et soixante-seize centimes d'Euro (1.441,76 EUR), et les libérer par un apport en numéraire.

5. P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales ordinaires, mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales de catégorie A1, mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales de catégorie A2, mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales de catégorie A3, mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales de catégorie A4, mille sept cent quatre-vingt-quatorze (1.794) nouvelles parts sociales de catégorie A5, mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales de catégorie A6, mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales de catégorie A7, mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et mille sept cent quatre-vingt-treize (1.793) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de quatre-vingt-huit Euros et un centime d'Euro (88,01 EUR), et les libérer par un apport en numéraire.

6. Permira V.I.A.S. L.P., susmentionnée, déclare souscrire à cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales ordinaires, cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales de catégorie A1, cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales de catégorie A2, cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales de catégorie A3, cinq mille cent cinquante-sept (5.157) nouvelles parts sociales de catégorie A4, cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales de catégorie A5, cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales de catégorie A6, cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales de catégorie A7, cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales de catégorie A8 et cinq mille cent cinquante-six (5.156) nouvelles parts sociales de catégorie A9, émises avec une prime d'émission de deux cent cinquante-trois Euros et cinq centimes d'Euro (253,05 EUR), et les libérer par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à cent quarante-neuf mille soixante-quatorze Euros et trente-sept centimes d'Euro (149.074,37 EUR) est alloué comme suit: un montant de cent mille Euros (100.000,- EUR) est alloué au capital social de la Société et un montant de quarante-neuf mille soixante-quatorze Euros et trente-sept centimes d'Euro (49.074,37 EUR) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le certificat de blocage montre que la somme de cent quarante-neuf mille soixante-quatorze Euros et trente-sept centimes d'Euro (149.074,37 EUR) est sur le compte bancaire de la Société.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante et un millions cent mille Euros (EUR 261.100.000,-) représenté par:

- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires").
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales de Catégorie A6"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales de Catégorie A7"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales de Catégorie A8"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales de Catégorie A9"),

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et toutes entièrement libérées, l'ensemble des Parts Sociales de Catégories A1 à A9 sont qualifiées de "Parts Sociales A". Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont définies comme les "Parts Sociales". Dans ces statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales et "Associé" sera défini en conséquence."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état-civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 13 octobre 2015. 2LAC/2015/22930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174420/317.

(150193755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Giant Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 183.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174422/10.

(150193422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Upsurge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.696.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the 30th of September,

Before the undersigned Maître Anja Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

"MAXIMOTOR GROUP INC.", having its registered office in Panama, here represented by Mr Sebastien PECHEUX, Legal and Administrative Assistant, with professional address at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand Duchy of Luxembourg, or any employee of the notary Anja HOLTZ, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of proxy given on 29th of September 2015.

The beforesaid proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacities, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "UPSURGE HOLDING S.A.", having its principal office in L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.696, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the twenty-first day of July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1297 of 30th of November 2005.

II. That the capital of the company "UPSURGE HOLDING S.A." is fixed at thirty one thousand euros (31.000,- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100,- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing company is the Sole Shareholder of the Company "UPSURGE HOLDING S.A.";

IV. That the appearing company has decided to dissolve the company "UPSURGE HOLDING S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the appearing company, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "UPSURGE HOLDING S.A.", declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known

and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VI. That full discharge is granted to the Directors of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at the existing registered office of Amicorp Luxembourg S.A., a licensed domiciliation agent, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 49.731 and havins its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duchy of Luxembourg, (or such other registered office that Amicorp Luxembourg S.A. may occupy);

VIII. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at nine hundred euro (900.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

«MAXIMOTOR GROUP INC.», dont le siège social est établi au Panama, ici représentée par, Monsieur Sebastien PECHEUX, Legal and Administrative Assistant, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 11-12, Boulevard de la Foire, ou par tout employé de l'Etude du notaire Anja HOLTZ, de résidence à Esch-sur-Alzette, suivant procuration sous seing privé donnée le 29 septembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «UPSURGE HOLDING S.A.», avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt et un juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1297 du 30 novembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.696.

II. Que le capital social intégralement souscrit et entièrement libéré est fixé à trente et un mille euros (31.000.-euros) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune;

III. Que la société comparante est propriétaire de toutes les actions de la société;

IV. Qu'en tant que seule actionnaire, la société comparante déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société comparante connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société;

VI. Que la société comparante, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour;

VII. Que la comparante donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société Amicorp Luxembourg S.A., agent domiciliataire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49,731, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire., Grand-Duché de Luxembourg (ou tout autre siège social qu'Amicorp Luxembourg S.A. pourrait occuper).

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2015. EAC/2015/22973. Reçu soixante-quinze euros= 75 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2015.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2015174817/85.

(150193725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Gioconda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.614.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174423/9.

(150193397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Global Spares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015174425/13.

(150193641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Green Duchess, Co., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.872.290,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.197.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174426/10.

(150193546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique et par le conseil d'administration en date du 29 septembre 2015

1. La cooptation de Mme Mariateresa BATTAGLIA a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

2. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. Mme Mariateresa BATTAGLIA a été élue comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58545, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FAUNE HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015175103/22.

(150194341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Ge-Wen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 55, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.897.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015174428/11.

(150193591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

GLDOAN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 15, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 177.002.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174429/10.

(150193060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Global Telecom Organisation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.993.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015174431/10.

(150193367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Global Wealth Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.332.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015174432/12.

(150193839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Goelette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 118.943.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015174434/11.

(150193836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

GMPS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 127A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 192.414.

L'adresse de Madame Angela NICKEL, administrateur, est modifiée tel que suit:

4, Rue de Houffalize L-1737 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2015174433/12.

(150193886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Good State Capital Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 179.061.

Par la présente, nous dénonçons avec effet immédiat le contrat de services de domiciliation nous liant avec la société GOOD STATE CAPITAL HOLDING S.A., ainsi que le siège social 6A, route de Trèves - L-2633 Senningerberg, de la prédite société.

Luxembourg, le 26 Octobre 2015.

EFT

EF TRUST SA

Référence de publication: 2015174435/12.

(150193916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Grand Garage Jean Muller, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.699.

Les statuts coordonnés au 12/10/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015174436/12.

(150193572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

IRAF Orchid, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 186.704.

EXTRAIT

L'associé unique, à savoir INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (NO. 1) L.P., a transféré en date du 8 octobre 2015, les 11,250 parts sociales de catégorie A et les 1,250 parts sociales de catégorie B qu'il détenait dans la société en faveur de:

- GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG SARL, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119260.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pour IRAF ORCHID

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015174485/18.

(150193870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Gravity Racing International, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015174437/11.

(150193224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Gripinvest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.168.992,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.430.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2453 du 11 septembre 2014

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRIPINVEST

Signature

Référence de publication: 2015174438/15.

(150193326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

GTS II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.265.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of October.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GTS II Cayman Corporation, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at C/-Maples Corporation Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY-1104 Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC-276331,

Represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

Being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GTS II Luxco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1214 of 23 May 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176265.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

II. That the Sole Shareholder holds all twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, so that the decisions can validly be taken on the following items:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. creating five (5) different classes of shares, namely classes A shares, B shares, C shares, D shares and E shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth below;

B. reclassifying all the twenty thousand (20,000) existing shares of the Company as follows:

Shareholder	Number of shares per class of shares
GTS II Cayman Corporation	4,000 class A shares, 4,000 class B shares, 4,000 class C shares, 4,000 class D shares and 4,000 class E shares

C. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) by the issue of a total of one hundred eighty thousand (180,000) shares of five (5) different classes being thirty-six thousand (36,000) shares of class A, thirty-six thousand (36,000) shares of class B, thirty-six thousand (36,000) shares of class C, thirty-six thousand (36,000) shares of class D and thirty-six thousand (36,000) shares of class E (the “New Shares”) for a total subscription price of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder; payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the nominal value of the New Shares of an amount of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000) so issued to the share capital.

2. To amend and restate articles 5 and 13 of the articles of association of the Company, and to add a second paragraph in article 14 and a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the classes of shares, the rights and obligations thereof as set forth below:

“ **Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand US Dollars (USD 200,000) divided into:

- forty thousand (40,000) Class A shares,
- forty thousand (40,000) Class B shares,
- forty thousand (40,000) Class C shares,
- forty thousand (40,000) Class D shares, and
- forty thousand (40,000) Class E shares,

each being a “share” and all being the “shares”, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of members) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of members and approved by the general meeting of the members of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by a resolution of the general meeting of the members of the Company in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

“ **Art. 13. Distributions.**

13.1 Out of the net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3 The general meeting of the members may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4 The share premium account, if any, may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

13.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iii) each Class C Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iv) each Class D Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, and

(v) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class E Shares, then if no Class E Shares are in existence, Class D Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).”

Second paragraph added to article 14 of the articles of association

“After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”

“ **Art. 17. Definitions.**

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, and (iii) any amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.

Cancellation Value Per Share means the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled.

Class A means class A of shares in the Company.

Class B	means class B of shares in the Company.
Class C	means class C of shares in the Company.
Class D	means class D of shares in the Company.
Class E	means class E of shares in the Company.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Total Cancellation Amount	means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount.”

After consideration the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

(A) The Sole Shareholder resolved to create five (5) different classes of shares, namely classes A shares, B shares, C shares, D shares and E shares and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth under item 2. of the agenda.

(B) The Sole Shareholder resolved to reclassify all twenty thousand (20,000) existing shares of the Company as follows:

Shareholder	Number of shares per class of shares
GTS II Cayman Corporation, prenamed	4,000 class A shares, 4,000 class B shares, 4,000 class C shares, 4,000 class D shares and 4,000 class E shares

(C) The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000.-) by the issue of a total of one hundred eighty thousand (180,000) shares of five (5) different classes being thirty-six thousand (36,000) shares of class A, thirty-six thousand (36,000) shares of class B, thirty-six thousand (36,000) shares of class C, thirty-six thousand (36,000) shares of class D and thirty-six thousand (36,000) shares of class E, of a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the “New Shares”) for an aggregate subscription price of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000.-) (the “Subscription Price”)

The Sole Shareholder thereupon subscribed for the New Shares so issued for the Subscription Price, and fully paid up through the contribution in cash of an amount of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000.-).

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000.-) equal to the nominal value of the New Shares to the share capital.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate articles 5 and 13 of the articles of association of the Company and to add a second paragraph in article 14 and a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions and the classes of shares, the rights and obligations thereof in the form set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (€ 1,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le sixième jour du mois d’octobre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GTS II Cayman Corporation, une société exonérée constituée en vertu des lois des îles Caïmans ayant son siège social au C/-Maples Corporation Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY-1104 îles Caïmans, et étant immatriculée auprès du registre des sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-276331,

Représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la mandataire susnommée et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de GTS II Luxco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée le 28 mars 2013 par acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1214 du 23 mai 2013, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176265.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

II. que l'Associé Unique détient l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1,00 USD) chacune, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Réorganiser le capital social de la Société émis par:

A. Création de cinq (5) classes de parts sociales différentes, à savoir les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E et détermination des droits et obligations par la modification des statuts tels qu'énoncé ci-dessous;

B. Reclassification de toutes les vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société, comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
GTS II Cayman Corporation préqualifiée	4,000 parts sociales de classe A, 4,000 parts sociales de classe B, 4,000 parts sociales de classe C, 4,000 parts sociales de classe D and 4,000 class E

C. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-) par l'émission d'un total de cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales de cinq (5) classes différentes se divisant en trente-six mille (36.000) parts sociales de classe A, trente-six mille (36.000) parts sociales de classe B, trente-six mille (36.000) parts sociales de classe C, trente-six mille (36.000) parts sociales de classe D et trente-six mille (36.000) parts sociales de classe E, chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique; paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique par un apport en espèces; allocation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-) ainsi émises au capital social.

2. Modifier et reformuler les articles 5 et 13 des statuts de la Société, et d'ajouter un second paragraphe dans l'article 14 et un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de prévoir les classes de parts sociales, les droits et obligations de celles-ci et refléter l'augmentation du capital social de la Société tels qu'énoncés ci-dessous:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille dollars US (200.000,- USD) divisé en:

- quarante mille (40.000) parts sociales de Classe A,
- quarante mille (40.000) parts sociales de Classe B,
- quarante mille (40.000) parts sociales de Classe C,
- quarante mille (40.000) parts sociales de Classe D,
- quarante mille (40.000) parts sociales de Classe E,

Chacune étant une «part sociale» et toutes étant les «parts sociales», chacune avec une valeur nominale d'un dollar US (1,-USD) et assorties des droits et obligations énoncés dans les statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe E).

5.4 Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant Total d'Annulation tel que

déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée de Parts Sociales recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de ladite Classe de Parts Sociales à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe de part sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

« Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions énoncées ci-après.

13.3 L'assemblée générale des associés peut décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par les gérants ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

13.4 Le compte de prime d'émission, le cas échéant, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant ou, le cas échéant, au conseil de gérance de déterminer. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne peut pas être réclamé par la suite par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

13.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) chaque Part Sociale de Classe A (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(ii) chaque Part Sociale de Classe B (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(iii) chaque Part Sociale de Classe C (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(iv) chaque Part Sociale de Classe D (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite, et

(v) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales de Classe E, puis s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales Classe D, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales de Classe A).

Second paragraphe ajouté à l'article 14 des statuts

«Après paiement de l'ensemble des dettes et de toute charge à l'encontre de la Société et des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés conformément aux, et de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique, règles de distribution définies pour les distributions de dividendes.»

« Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les dispositions légales ou les statuts, et (iii) toutes sommes telles que déterminées par le gérant unique ou le conseil de gérance (tel qu'applicable),

déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices Nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée

Pe = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées en /dans des réserve(s) suivant les dispositions légales ou les statuts.

Montant Total	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe de parts sociales dans les limites du Montant Disponible».
d'Annulation	
Classe A	Signifie les parts sociales de classe A dans la Société.
Classe B	Signifie les parts sociales de classe B dans la Société.
Classe C	Signifie les parts sociales de classe C dans la Société.
Classe D	Signifie les parts sociales de classe D dans la Société.
Classe E	Signifie les parts sociales de classe E dans la Société.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne devant être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales en émission dans la/les Classe(s) devant être rachetées et annulées.

Après considération, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

(A) L'Associé Unique à décider de créer cinq (5) classes de parts sociales différentes, à savoir les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D et parts sociales de classe E; et de déterminer les droits et obligations de celles-ci par la modification des statuts tels qu'énoncé au point 2 de l'ordre du jour.

(B) L'Associé Unique à décider de reclassifier toutes les vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société, comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
GTS II Cayman Corporation, préqualifiée	4.000 parts sociales de classe A, 4.000 parts sociales de classe B, 4.000 parts sociales de classe C, 4,000 parts sociales de classe D and 4,000 class E

(C) L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-) par l'émission d'un total de cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales de cinq (5) différentes classes se divisant en trente-six mille (36.000) parts sociales de classe A, trente-six mille (36.000) de classe B, trente-six mille (36.000) parts sociales de classe C, trente-six mille (36.000) parts sociales de classe D et trente-six mille (36.000) parts sociales de classe E, chacune avec une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-) (le «Prix de Souscription»).

L'Associé Unique a dès lors souscrit les Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au Prix de Souscription et intégralement libérées par l'apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-).

Preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 180.000,-) égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et reformuler les articles 5 et 13 des statuts de la Société, et d'ajouter un second paragraphe dans l'article 14 et un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de prévoir les classes de parts sociales, les droits et obligations de celles-ci et refléter l'augmentation du capital social de la Société tels qu'énoncés au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32237. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174441/377.

(150193185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Propharma-Developpement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.177.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 19 juin 2015 à 10:00

Première résolution unique:

L'Assemblée Générale constate qu'un protocole de cession des actions de PROPHARMA-DEVELOPPEMENT Sàrl, référencée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, B 139177, a été signé en date du 18 mai 2015, entre Monsieur Eric P. VANCON, né le 27 février 1961 à Gérardmer (France), demeurant à 20 rue d'Amsterdam, L-1126 LUXEMBOURG et la personne morale cédante, NUCLEUS INVEST Sàrl SPF, référencée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, B 149240 et dont le siège social se situe, 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG.

De ce fait, le statut d'associé qui lie PROPHARMA-DEVELOPPEMENT Sàrl à NUCLEUS INVEST Sàrl SPF, cesse dans l'immédiat, en date du 19 juin 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer comme associée, mademoiselle Laetitia Marie-Reine Joséphine VANCON, née le 12 décembre 1995 à Roubaix (France), demeurant à 76 avenue de la Division Leclerc, F-92320 CHÂTILLON, et lui attribue 5% des actions de PROPHARMA DEVELOPPEMENT Sàrl, soit 31 parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme associé, monsieur Eric Pierre VANCON, né le 27 février 1961 à Gérardmer (France), demeurant à 20 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg et lui attribue 95% des actions de PROPHARMA DEVELOPPEMENT Sàrl, soit 594 parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROPHARMA-DEVELOPPEMENT Sàrl

Référence de publication: 2015175352/29.

(150194290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 76 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 septembre 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015174443/13.

(150193058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

GW Property, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7222 Walferdange, 62, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 152.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174442/10.

(150193093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Artigny Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.611.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ARTIGNY INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 octobre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24318.

- que la société «ARTIGNY INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100 611,

constituée originellement sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (SARL) et sous la dénomination de «ARTIGNY INVEST S.à r.l.» suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 29 avril 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 03 juillet 2004, sous le numéro 685 et page 32872.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2008, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 30 mai 2008, sous le numéro 1331 et page 63847,

se trouve à partir de la date du 20 octobre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 6 octobre 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174918/31.

(150194792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Heliovale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 155.411.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015174445/12.

(150193107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Hermes Real Estate Senior Debt Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.785.

Les statuts coordonnés au 09 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174447/10.

(150193439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.697.

Les statuts coordonnés au 09 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174448/10.

(150193416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

I.T.S., société de gestion de patrimoine familial, Information Technology Services S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.553.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 octobre 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175167/22.

(150194612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Herres Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 142.435.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174449/9.

(150193162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Hania Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 192.929.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174450/10.

(150193451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

HC Glasgow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 199.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015174452/11.

(150193748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Hector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 24.288.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2015174453/13.

(150193642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

International Fine Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 182.126.

Les statuts coordonnés au 1^{er} octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015174469/11.

(150193797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Invest Roc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.450.000,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 198.224.

Extrait de la résolution de l'associé unique prise le 23 octobre 2015

Résolution unique:

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 11, Rue Beck, L-1222 Luxembourg au 27, Avenue de la Gare, L-1616 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVEST ROC S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015174471/15.

(150193607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Holdinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.467.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le treize octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 263 du 31 janvier 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 janvier 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 800 du 4 avril 2013. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 juin 2015, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2157 du 20 août 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Rapport du commissaire à la liquidation.

2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 septembre 2015 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation la société Fiduciaire GLACIS S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de Fiduciaire GLACIS S.à r.l. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jacques RECKINGER de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société HOLDINVEST S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 19 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33097. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174455/61.

(150193062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Holux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.071.

Extrait des résolutions des décisions de l'actionnaire unique de la société en date du 1^{er} octobre 2015.

Il résulte des dites résolutions:

- Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 22 Avenue de la liberté à L - 1930 Luxembourg

- Acceptation de la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Alain Donvil avec effet immédiat.

- Nomination au poste d'administrateur unique de la société avec effet au 1^{er} octobre de Monsieur Olivier Lempereur, résident 12 Côte d'Eich L - 1450 Luxembourg. La date d'expiration du mandat sera l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015174456/19.

(150193240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Home Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4484 Soleuvre, 11, rue des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 192.039.

L'an deux mil quinze, le seize octobre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«HOME BUILDING S.A.»

avec siège social à L-3515 Dudelange, 37, route de Kayl

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192.039,

constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire alors de résidence à Pétange, en date du 20 novembre 2014,

publiée au Mémorial C du 28 novembre 2014, numéro 3601, page 172.817.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel BASCHERA.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie SIEDLER.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de ladite société pour le transférer à la nouvelle adresse sise à L-4484 Soleuvre, 11, rue des Rosiers et par conséquent modification de l'article 2, premier alinéa des statuts;

2. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse sise à L-4484 Soleuvre, 11, rue des Rosiers et par conséquent de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}**. Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent cinquante euros (1.150.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Bivange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: T. DAXHELET, M. BASCHERA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le Relation: 2LAC/2015/. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174457/61.

(150193486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Marley Tile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 112.377.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2015

(...)

«L'assemblée prend acte de la démission le 1^{er} septembre 2015 de Monsieur Dirk Jacobs, en tant qu'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Pieter Vande Kerckhove, domicilié à 1860 Meise (Belgique), Kardinaal Sterckxlaan 90, à partir du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} septembre 2015.

Pour le Conseil d'administration

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2015174546/21.

(150193039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Hoparlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015174458/10.

(150193401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

HT Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4392 Pontpierre, 27, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 178.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174459/9.

(150193164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

HT Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5693 Elvange, 29, Cité Waertzgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 178.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174460/9.

(150193471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

H3O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3346 Leudelange, 35, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.009.

Les statuts coordonnés au 16 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174461/10.

(150193793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

I.B.B. Baugesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giälleewe.

R.C.S. Luxembourg B 95.914.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 8. Oktober 2015

Das Mandat des bisherigen Wirtschaftsprüfers FIDEWA-CLAR S.A. endete mit der Generalversammlung des Geschäftsjahres 2014 und wurde nicht verlängert.

Durch einstimmigen Beschluss wird die Gesellschaft GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 183 652, mit Sitz in L -8308 Capellen, 89A, Pafebruch zum zugelassenen Wirtschaftsprüfer ernannt.

Dieses Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Geschäftsjahres 2017.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschafter

Référence de publication: 2015174463/16.

(150193555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

H4D International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, avenue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 178.332.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174462/9.

(150193585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Immo-Igloo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 81, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 174.573.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Dzevad SABOTIC, employé privé, né le 23 mai 1974 à Berane (Monténégro), demeurant 32 Rue Charles Jacquinot à L-3241 Bettembourg;

- Madame Viktoriya SABOTIC, employée privée, née le 27 octobre 1982 en Ukraine, demeurant au 32 rue Charles Jacquinot à L-3241 Bettembourg;

- Monsieur Resad SABOTIC, né le 10 janvier 1969 à Berane (Monténégro), demeurant à L-3850 Schiffflange, 83, avenue de la Libération,

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Immo-Igloo S.à r.l.», avec siège social à L-3241 Bettembourg, 32, rue Charles Jacquinot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174.573, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 589 du 11 mars 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur Dzevad SABOTIC, prénommé,	
dix parts sociales	10
- Madame Viktoriya SABOTIC, prénommée,	
quarante parts sociales	40
- Monsieur Resad SABOTIC, prénommé,	
cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

III. Les associés pré-qualifiés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-3241 Bettembourg, 32, rue Charles Jacquinot à l'adresse suivante: L-3850 Schiffflange, 81, avenue de la Libération et;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-3241 Bettembourg, 32, rue Charles Jacquinet à l'adresse suivante: L-3850 Schiffflange, 81, avenue de la Libération.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Schiffflange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SABOTIC, V. SABOTIC, R. SABOTIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17693. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174465/65.

(150193213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

ImmoPro Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3715 Rumelange, 27, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 100.031.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174466/9.

(150193528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.570.

—
Les décisions suivantes ont été prises par le conseil de gérance de la Société en date du 15 octobre 2015:

- le siège social de l'associé Innisfree Nominees Limited est transféré, à partir du 15 octobre 2015, au 91/93 Charterhouse Street, Boundary House, London EC1M 6HR, Royaume-Uni;

- Monsieur David Burton et Monsieur James Ward, gérants A de la Société, ont, à partir du 15 octobre 2015, leur adresse professionnelle au 91/93 Charterhouse Street, Boundary House, London EC1M 6HR, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Pour la Société

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2015174468/17.

(150193130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

LSREF3 Datona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.307.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.169.

—
In the year two thousand and fifteen on the sixteenth day of October,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 55,415,625.- (fifty-five million four hundred fifteen thousand six hundred twenty-five euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Valérie FAGNANT, employee with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 15 October 2015.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Datona Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 198169, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 29 June 2015, under its initial name LSF 11 S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 26 August 2015, number 2253, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 September 2015, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,295,000.- (one million two hundred ninety-five thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,307,500.- (one million three hundred seven thousand five hundred euro) by the issuance of 10,360 (ten thousand three hundred sixty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"), in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,295,000.- (one million two hundred ninety-five thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,307,500.- (one million three hundred seven thousand five hundred euro) represented by 10,460 (ten thousand four hundred sixty) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,295,000.- (one million two hundred ninety-five thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,307,500.- (one million three hundred seven thousand five hundred euro) by the issuance of 10,360 (ten thousand three hundred sixty) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one

hundred twenty-five euro) each in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,295,000.- (one million two hundred ninety-five thousand euro).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 10,360 (ten thousand three hundred sixty) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,295,000.- (one million two hundred ninety-five thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 10,360 (ten thousand three hundred sixty) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,295,000.- (one million two hundred ninety-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 10,460 (ten thousand four hundred sixty) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,307,500.- (one million three hundred seven thousand five hundred euro) represented by 10,460 (ten thousand four hundred sixty) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize octobre,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 55.415.625,- (cinquante-cinq millions quatre cent quinze mille six cent vingt-cinq euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796 (l' «Associé Unique»),

ici représentée par Madame Valérie FAGNANT, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Datona Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198169, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Marine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2015 sous le nom initial de LSF 11 S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 26 août 2015, numéro 2253, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, du 11 septembre 2015, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.295.000,- (un million deux cent quatre-vingt-quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.307.500,- (un million trois cent sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 10.360 (dix mille trois cent soixante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.295.000,- (un million deux cent quatre-vingt-quinze mille euros) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

B. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.307.500,- (un million trois cent sept mille cinq cents euros), représenté par 10.460 (dix mille quatre cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.295.000,- (un million deux cent quatre-vingt-quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.307.500,- (un million trois cent sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 10.360 (dix mille trois cent soixante) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a déclaré souscrire 10.360 (dix mille trois cent soixante) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.295.000,- (un million deux cent quatre-vingt-quinze mille euros) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des 10.360 (dix mille trois cent soixante) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.295.000,- (un million deux cent quatre-vingt-quinze mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 10.460 (dix mille quatre cent soixante) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.307.500,- (un million trois cent sept mille cinq cents euros), représenté par 10.460 (dix mille quatre cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 octobre 2015. 2LAC/2015/23448. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174530/170.

(150193056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Ion Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 200.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Référence de publication: 2015174473/12.

(150193283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Ideal Toitures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 61.997.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174474/9.

(150193335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Ideologis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174475/9.

(150193529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Immo-Wege S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 23, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 133.657.

AUSZUG

a. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 23, Esplanade de la Moselle.

b. - Komplementär Eintragung der ordentlichen Generalversammlung vom 22. Februar 2008, hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg am 9. April 2009, Referenz L090053014, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 878, vom 24. April 2009, Referenz 2009046056/10108/23, hier wurde Herr MOERSDORF als MOESDORF als Verwaltungsratsmitglied eingetragen.

c. - die Adresse vom Verwaltungsratsmitglied nämlich Herrn Helmut MOERSDORF, lautet aktuell D-54298 Igel, Schausinsland 33.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2015174476/17.

(150193515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Ushop, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.744.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 30 septembre 2015

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «USHOP», en liquidation volontaire, a pris les résolutions suivantes:

1. Clôture de la liquidation de la Société et constat que la Société a définitivement cessé d'exister le 30 septembre 2015

2. Conservation et dépôt des livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse de Parfinindus, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 125.000,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56469

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UMP

Représenté par M. Bart Verhaeghe

Le liquidateur / Président

Référence de publication: 2015174813/21.

(150193667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Uplace, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 174.768.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 30 septembre 2015

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «UPLACE», en liquidation volontaire, a pris les résolutions suivantes:

1. Clôture de la liquidation de la Société et constat que la Société a définitivement cessé d'exister le 30 septembre 2015

2. Conservation et dépôt des livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse de Parfinindus, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 125.000,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56469

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UMP

Représenté par M. Bart Verhaeghe

Le liquidateur / Président

Référence de publication: 2015174812/21.

(150193669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015174759/9.

(150193566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2015.
